

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes
Commune de Saint-Germain

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Germain

SEANCE DU 22 JUIN 2022

Date de la convocation : 16 Juin 2022

Date d'affichage : 23 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux Juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Maxime DUSACQ, maire.

Présents : BAGUET Chantal, DEFERT Marie-Annick, DELSAUX Emmanuel, DURIET Céline, DUSACQ Maxime, GALLAND Delphine, GERARD Michel, GUILLAUMET Dominique, KERCKHOFFS Marie-Line, MAILLAT Jean-Marie, NARCY Fabienne, NOIROT Sylvette, REMIGIUS Marie-Christine

Représentés : MULLER Betty par DURIET Céline

Absents excusés : LAMAUD Christine, SCAGLIA Thierry

Absents : JEANTOT Jérôme, ROLLAND Max, SANTILLY Cédric

Secrétaire : Madame DURIET Céline

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
2. Retrait de délibération
3. Répartition K Social SPL XDemat
4. Renouvellement de la convention SES chantier d'insertion bâtiment
5. Adoption du règlement intérieur de la médiathèque
6. Adoption du règlement des cimetières
7. SDEA éclairage de l'école
8. Lancement du marché de consultation pour aménagement voirie parkings
9. Passage à la nomenclature M-57
10. Tarifs SAJE été 2022
11. Tarifs communaux
11. Informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

14 voix pour

2. Retrait de délibération

Le conseil ayant pris à tort une délibération pour la numérotation des habitations de la rue Berthelot, numérotation qui est de la compétence du Maire et non du Conseil, il convient de retirer cette délibération.

14 voix pour

3. Répartition K Social SPL XDemat

La société SPL Xdemat, qui fournit à ses actionnaires, dont la commune de SAINT-GERMAIN, des prestations liées à la dématérialisation des documents administratifs, a vu une évolution de ses actionnaires au cours de l'année 2021. Il est donc nécessaire de réaménager la répartition du capital social de la société et de l'approuver.

14 voix pour

4. Renouvellement de la convention SES chantier d'insertion bâtiment

La commune bénéficie, depuis de nombreuses années, des services du chantier d'insertion « Bâtiment » géré par l'association « Solidarité Emploi Service ». La convention avec cette association, datant de janvier 2009, doit être actualisée afin de repreciser les modalités du partenariat relatives à l'organisation, au fonctionnement et au financement des différentes interventions.

14 voix pour

5. Adoption du règlement intérieur de la médiathèque

La médiathèque de SAINT GERMAIN enregistre chaque année environ 4 000 entrées, 200 élèves de l'école la fréquentent également. Elle compte 363 inscrits.

Son règlement intérieur, datant de 2004, mérite d'être actualisé afin de préciser les règles de son fonctionnement à destination des usagers : conditions d'accès, consultation et communication des ressources documentaires, inscription, prêt de documents, etc..

Le rapporteur, faisant état des avantages qu'apporte l'inscription à la médiathèque pour un coût modique, cite l'accès à toute la presse en général. Monsieur M. GÉRARD fait observer que ce système d'accès « gratuit » fragilise la presse qui a de grandes difficultés financières et qui est subventionnée à hauteur de 1 milliard € par an par l'État.

14 voix pour

6. Adoption du règlement des cimetières

Le règlement des cimetières de la commune en vigueur date du 14 décembre 2010. Depuis cette date, la réglementation a changé, de nombreux aménagements ont été apportés aux cimetières ; il convient donc d'actualiser ce règlement.

Le débat porte sur

- les horaires d'ouverture du cimetière qu'il faudra envisager après la mise en œuvre de clôtures et de portes ;
- la création de « cavurnes » pouvant accueillir au plus 4 urnes ;
- la limitation de circulation aux véhicules d'un tonnage inférieur à 7,5 T ;
- les inscriptions sur le columbarium : pas de gravures mais des plaques collées par les services de la commune ;
- taux d'occupation des cimetières. Il y a des possibilités d'extension ;
- suivi et relevé des concessions.

14 voix pour

7. SDEA éclairage de l'école

L'éclairage public à la sortie de l'école (côté rue des Cerisiers) est jugé insuffisant et a donc besoin d'être renforcé. Ceci nécessite la dépose de 2 candélabres et la mise en œuvre d'un candélabre d'une hauteur 5 m équipé d'un éclairage à LED. Le coût HT de ces travaux est estimé à 2 429 € dont 70 % à la charge de la commune soit 1 700 € HT. Ces travaux incombent au SDEA.

M. le Maire précise qu'il faudra revoir la temporisation de l'éclairage afin de réaliser des économies

14 voix pour

8. Lancement du marché de consultation pour aménagement voirie parkings

La municipalité doit aménager les voiries et parkings situés à l'angle des rues Berthelot et de l'Église à Lépine. Elle a désigné comme maître d'œuvre pour cette opération le cabinet FP GEOMETRE EXPERT.

Le montant des travaux étant estimé à 50 000 € HT, la commune choisit de passer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour sélectionner l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

Le maître d'œuvre aura la mission de proposer au conseil le dossier de consultation des entreprises et d'assister la commune dans l'analyse des offres pour un estimatif de 4 680€ TTC (7,8%).

Ces travaux sont financés sur les fonds propres de la commune.

- Le coût de ces travaux paraît élevé à certains membres du conseil.
- A qui est destiné le parking, aux visiteurs du cimetière ou aux riverains ?
- La question de l'aménagement de l'impasse Berthelot est posée !

11 voix pour

3 abstentions

9. Passage à la nomenclature M-57

La nomenclature budgétaire, instrument permettant de classer les ressources et les charges de la collectivité dans un ordre logique et cohérent, actuellement utilisée par la commune est la M14. À partir de l'année 2024, une nouvelle nomenclature deviendra obligatoire pour les communes : la M57 déjà en vigueur dans d'autres collectivités. Cette nomenclature offre des règles budgétaires assouplies. La maquette budgétaire sera donc modifiée, ce qui rendra difficile la comparaison avec les années précédentes.

La commune a la possibilité de l'appliquer dès l'année prochaine, elle pourra alors bénéficier de l'aide de la DGFIP. C'est l'option retenue.

14 voix pour

10. Tarifs SAJE été 2022

Chaque année durant l'été, le Service Animation Jeunesse Enfance (SAJE) organise, outre l'accueil de loisirs classique, des activités complémentaires dont des camps. Il appartient au conseil de fixer leurs tarifs. Ceux-ci sont fonction du coefficient familial des familles et de leur résidence ou non dans la commune.

14 voix pour

11. Tarifs communaux

Chaque année, le conseil municipal fixe les tarifs des divers services ou prestations proposés aux habitants de la commune. Ceci concerne la restauration scolaire et collective, la location de salles ou de matériel, la location de la salle de spectacles « la comédie », la médiathèque, l'accueil de loisirs péri ou extrascolaire et les concessions dans les cimetières.

Certains tarifs subissent une légère augmentation qui prend en compte celle du coût de la vie : la restauration collective (dont scolaire), la salle de spectacles, l'accueil de loisirs, les concessions dans les cimetières.

14 voix pour

12. Informations diverses

- M. le Maire remercie les agents de la commune, les élus et les germinois qui ont participé à l'organisation des élections et à la tenue des bureaux de vote.
- Le terrain multisport (microsite) situé au centre de la commune, créé en 2004, mérite d'être rénové. Le sol et les diverses installations ne sont pas en bon état, ce qui peut constituer un danger. Une première estimation du coût pour sa remise en état se monte à 30 000 €. Des subventions peuvent être sollicitées. Le conseil devra en délibérer prochainement.
- Les travaux à réaliser à l'école élémentaire ont débuté. Il est possible maintenant de faire un point sur le coût des travaux et les subventions obtenues :

Coût total des travaux	322 833,71 € HT
Subventions éventuelles	
DETR	96 850,11 € HT
Département	67 795,08 € HT
Plan de relance	105 505,00 € HT
Total subventions	270 249,19 € HT
Participation de la commune	52 593,52 € HT

Les subventions, ne pouvant dépasser 80% du montant total des travaux, devraient être diminuées.

- La fête de la musique a connu un réel succès.
- Guide du « Bien vivre ensemble » : La municipalité reçoit beaucoup de plaintes de germinois pour des nuisances de tous ordres (bruit, errance de chats, etc..). Il a semblé bon d'éditer un guide du « Bien vivre ensemble » afin de rappeler les règles à respecter pour éviter les diverses nuisances.
- Les festivités du 14 juillet se préparent. Il y aura le défilé traditionnel suivi du feu d'artifice à 23 h. Il est fait appel à des volontaires pour leur organisation.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H45.

Mme DURIET Céline
Secrétaire de séance



M. DUSACQ Maxime,
Maire

